

# Espérance Sportive de STAINS (activités Aquatiques)

## Informations générales

### **Bienvenue à la section ES Stains activités Aquatiques pour la saison 2019-2020,**

Vous venez de vous inscrire ou réinscrire dans une des activités de l'Espérance Sportive de STAINS (Natation apprentissage, Natation Loisir, Natation Sportive, Aqua-Gym Jogging ou Palming, Nage avec Palmes, Aqua Santé...).

**Les membres du bureau et l'encadrement sportif** (équipe pédagogique) qui organisent la gestion des événements et assurent le bon déroulement des cours sont bénévoles, ils offrent de leur temps au bénéfice des adhérents, il est donc important de bien prendre en compte cet aspect et surtout de respecter les consignes qu'ils vous donnent. D'une manière plus générale il est bon de respecter à la fois l'équipement sportif par lui-même qui est mis à la disposition du club par la municipalité (piscine René Rousseau), mais aussi de respecter le personnel municipal, tout comme les bénévoles de l'association.

**Pour le bon déroulement des activités**, nous demandons à ce que l'adhérent se présente entre 10 et 15 minutes avant l'horaire du cours pour pouvoir accéder aux vestiaires, se mettre en tenue et être présent sur le bassin dès le début de la séance. L'accès aux bassins est conditionné au passage sous la douche et au respect d'une tenue pour la pratique, conforme au règlement intérieur de la piscine, agrémentée des conditions particulières imposées par le club, à savoir, port du bonnet obligatoire et maillots de bain 2 pièces interdits pour les adhérentes. Point important pour ne pas apporter de bactéries sur le bassin (piscine R Rousseau), les sacs sont interdits sur les plages (filets avec équipements sont autorisés) et doivent rester dans les vestiaires.

Attention concernant la douche nous tenons à vous indiquer que le club n'est pas le lieu approprié où l'on prend soin de ses cheveux, le passage sous la douche doit être bref mais efficace, shampoing et démêlant sont à bannir, le port du bonnet évitant tout contact avec l'eau traitée des bassins.

**Les enfants mineurs** doivent être accompagnés par un des parents ou leur représentant, qui doit :

- 1- attendre la prise en charge de l'enfant par l'équipe pédagogique à l'entrée (début des cours)
- 2- être présent pour la fin des cours, à l'heure de la fin de séance afin de récupérer l'enfant

L'équipe pédagogique et le personnel municipal n'a pas vocation à faire la garde des enfants avant et après les cours,... soyez vigilant sur le respect des horaires.

**Il est fortement recommandé** aux parents de marquer l'ensemble des affaires portées par leur enfant pour venir à la piscine, strict minimum nécessaire,... bien sur en fonction de la saison (n'oubliez pas de bien les couvrir en hiver) et surtout un grand sac de sport pour y couler toutes les affaires, une petite dose de gel douche, une serviette et aucun bijoux, montre, téléphone ou autres objets de valeur, le club ne serait tenu responsable des vols entre adhérents dans les vestiaires, par contre toute personne prise sur le fait de voler (par un membre du bureau), entrainera son exclusion immédiate sans aucun remboursement de cotisation et une plainte sera déposée à son encontre.

Dans le même registre, les vestiaires sont des lieux pour se mettre en tenue ou s'habiller, il ne doit pas y avoir d'agitation quelconque et de débordements qui amèneraient à la perte d'un vêtement. Dans le cas, ou par mégarde, votre enfant subtilise par erreur un vêtement d'un autre, nous demandons aux parents de le restituer à l'ESS (sous 24h) qui se chargera de le remettre à l'adhérent concerné,... pensez à vérifier les affaires dans le sac des enfants le soir et surtout de faire sécher maillot et serviette (nous rencontrons beaucoup de cas où les serviettes restent trempées dans les sacs d'un cours sur l'autre).

**L'accès à l'équipement sportif (pour piscine R Rousseau)**, en voiture, n'est pas des plus faciles, petit parking, stationnement difficile, nous demandons malgré tout aux parents accompagnant les enfants, de respecter le code de la route concernant le stationnement sur la voie publique (pas d'arrêt sur les voies de circulation, sur les zébras, etc) et surtout ne pas stationner sur l'accès de secours et le chemin pour y parvenir.

**Les activités débutent**, courant septembre 2019 pour finir au maximum le 30 juin 2020.

### **D'une manière générale**

**Pour la piscine R Rousseau, la municipalité ferme la piscine** pendant la période de fin d'année et une semaine pour le nettoyage des bassins, le club maintient les cours pendant les vacances de la Toussaint et assurera, au minimum, les cours la première semaine des vacances d'hiver et de printemps avec toutefois une adaptation du planning en fonction des entraîneurs restant disponibles à ce moment là (voir calendrier des fermetures).

**Pour la piscine de Marville**, les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires (groupes compétitions voir avec les entraîneurs).

**Il arrive parfois** (peu souvent) que nous soyons obligés de fermer exceptionnellement, en partie ou en totalité la piscine du fait d'incidents techniques sur l'équipement ou d'accidents d'excrétion de la part des enfants (nous vous demandons de ne pas mettre votre enfant au club s'il est malade et surtout si c'est une gastro...). Dans ce cas nous faisons tout notre possible pour prévenir des fermetures, par la diffusion d'une info sur le site Web, si nous en avons connaissance au moins 24h avant la fermeture ou par l'envoi d'un message par Email jusqu'à 1h avant le début du premier cours de la journée. Aucune compensation n'est prévue dans ce cas, mais nous essayons toujours de proposer des solutions quand cela nous est possible.

**Communication**,... toute l'information se trouve sur le site Web du club ([www.essnatation.com](http://www.essnatation.com)), vous pouvez, si vous le souhaitez, charger sur votre smartphone l'application gratuite de SportsRégions (SR) disponible sur les plateformes de téléchargement Apple Store et Google Play, qui vous permettra d'être informé en temps réel, dès qu'une information sera mise en ligne.

**Contrôles (piscine R Rousseau)**,... Pour les groupes Aqua-xxx, durant la saison nous effectuerons quelques contrôles pour vérifier que vous êtes en règle et que vous pratiquez bien l'activité pour laquelle vous avez cotisé. Les accès aux cours sont réglementés vous ne pouvez pas changer de groupe comme bon vous semble. Pour tous les autres groupes un relevé de présence est effectué par l'entraîneur.

**Arrêt d'activité**, Il peut arriver en cours de saison qu'un événement exceptionnel vous oblige à arrêter définitivement (déménagement, maladie,...) nous aurons besoin dans ce cas de justificatifs pour procéder au remboursement selon la règle définie dans le Règlement Intérieur. Les arrêts pour maladie, supérieurs à 3 mois, sont aussi remboursés à condition qu'ils nous soient déclarés par la remise d'un certificat médical, motivé, dans les 15 jours qui suivent l'arrêt établi par un médecin et par un certificat médical de reprise à la date du retour aux cours, sans ces éléments les demandes ne seront pas traitées.

**Pour des besoins exceptionnels (piscine R Rousseau)**, la municipalité nous a informé qu'à tout moment elle pourrait réquisitionner l'équipement sportif pour satisfaire l'urgence (ex : ouverture exceptionnelle pour canicule, etc...) sans aucune compensation pour le club.

**Pour finir, sur la piscine R Rousseau et Marville**, L'accès aux bassins est interdit aux parents pour le bon déroulement des séances, l'accès aux vestiaires est aussi interdit, des personnes bénévoles aident les plus jeunes dans les phases d'habillages.

**Pour joindre l'équipe dirigeante** => [contact@essnatation.com](mailto:contact@essnatation.com) nous nous efforcerons de vous répondre rapidement.

E.S. Stains (activités Aquatiques)

Le bureau